

personnes qui ont reçu une formation au Canada doivent retourner dans leur pays d'origine pour y faire bénéficier leurs compatriotes des connaissances acquises dans des institutions pédagogiques ou par d'autres moyens.

De 1960 à 1965, les dépenses du Canada à l'étranger au chapitre de l'assistance en capitaux visant l'éducation se sont élevées à environ 7 millions de dollars. L'assistance en capitaux comprend la construction et l'aménagement des établissements d'enseignement ainsi que l'envoi d'un personnel canadien pour un certain nombre d'années, ce personnel est remplacé par des indigènes au fur et à mesure que ceux-ci reçoivent la formation appropriée au Canada. La construction d'un centre de formation professionnelle au Ghana constitue un exemple de ce genre d'assistance. D'autres projets importants comprennent Canada Hall (résidence à l'Université des Antilles à Trinité), le matériel technique fourni aux écoles de Malaisie et du Tanganyika, puis le matériel audio-visuel, les fournitures pour l'artisanat et d'autre matériel didactique destinés à divers pays.

En 1965-1966, quelque 222 étudiants du Commonwealth sont venus au Canada en vertu du Programme de bourses d'études du Commonwealth, institué en 1960 (voir aussi p. 188).

Le Canada compte un certain nombre d'organismes bénévoles, dont plusieurs reçoivent l'aide du gouvernement fédéral, qui s'occupent d'aider les étudiants étrangers. Ce sont, notamment, le Service canadien des universités outre-mer, la Fondation des étudiants d'Afrique et le Service universitaire mondial du Canada.

Section 3.—Statistique des écoles, universités et collèges

On peut classer les écoles élémentaires et secondaires en deux catégories: les écoles publiques et les écoles privées. Les écoles sous contrôle public, de loin les plus nombreuses, comprennent les écoles publiques et les écoles séparées qui relèvent des commissions scolaires locales; les écoles provinciales, limitées principalement à ce niveau aux écoles d'arts et métiers, à celles qui organisent des cours par correspondance et aux écoles spéciales pour les aveugles et les sourds; et les écoles fédérales, qui comprennent celles pour les Indiens, celles pour les enfants des Territoires du Nord-Ouest et celles pour les enfants des membres des Forces armées outre-mer. Les écoles privées peuvent être soit des écoles régulières, commerciales, de métiers, ou techniques, soit celles qui organisent des cours par correspondance ou une combinaison de ces divers genres.

Les institutions d'enseignement supérieur peuvent être des universités ou des collèges provinciaux, confessionnels, ou institutions indépendantes, ou des collèges militaires fédéraux. Il existe, en outre, les instituts de technologie, les écoles normales, les séminaires de théologie, et les écoles de spécialisation telles que les écoles pour infirmières, les écoles d'agriculture, de fabrication du papier, de pêcheries, des arts graphiques et des beaux-arts, les écoles de langues, etc. Certaines de ces écoles sont provinciales, d'autres sont des écoles privées.

La plupart des classes organisées pour adultes fonctionnent sous les auspices d'universités, de collèges, de commissions scolaires locales, d'Églises et d'autres associations communautaires.

Le tableau 1 indique les inscriptions de plein temps à tous les niveaux, à chaque année de 1956-1957 à 1965-1966 et le tableau 2, le nombre d'écoles, d'instituteurs et d'inscriptions pour tous les genres d'institutions, selon la province, pour l'année scolaire 1964-1965. Tous les genres d'institutions ont vu les inscriptions augmenter. L'augmentation s'est d'abord fait sentir au niveau élémentaire, quelque six ans après l'avance marquée par la natalité durant les années de guerre. Environ huit ans plus tard encore